

## Séance publique du 27 mars 2001

### Délibération n° 2001-6482

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Mions

objet : **Rue Colière - Aménagement et viabilisation d'un terrain communal - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Mions a décidé, après plusieurs années de réflexion et de concertation avec les riverains et les gens du voyage concernés, le déplacement du terrain de camping où sont installées dans de très mauvaises conditions quelques familles sédentarisées, sur un terrain situé rue Colière.

Le terrain, acquis par la Commune de la SERL et précédemment inclus dans la ZAC "des Pierres Blanches" a été exclu par délibération du conseil de Communauté en date du 27 mars 2000. L'application anticipée du plan d'occupation des sols a fait l'objet d'une délibération en date du 10 juillet 2000.

Le projet d'habitat adapté se compose de six parcelles familiales groupées de 480 mètres carrés chacune sur lesquelles l'OPAC du Rhône construit deux unités-logements (de 50 mètres carrés environ) constituées chacune d'une cuisine, d'un séjour, d'une salle de bains et d'un WC. Les pièces de nuit étant constituées par la caravane placée sur la parcelle et abritée par un auvent. L'ensemble étant desservi par une voirie débouchant sur la rue Colière.

Le coût global de l'opération (habitat adapté et viabilisation-aménagement) se monte à 5 308 385 F TTC. Elle se décompose en :

1° - une opération d'habitat adapté pour 2 686 025,59 F HT, soit 2 833 757 F TTC (TVA à 5,50 %), soit 432 003,46 euros.

L'OPAC du Rhône sera maître d'ouvrage des constructions financées de manière classique grâce à des prêts locatifs aidés d'intégration avec des cofinancements de l'Etat, du Conseil général, de la Commune et des prêts de la Caisse des dépôts et consignations et du collecteur 1 %,

2° - une opération d'aménagement et de viabilisation du terrain pour un montant de 2 069 087,29 F HT, soit 2 474 628,40 F TTC (TVA à 19,60 %), soit 377 254,67 euros.

La Commune sera maître d'ouvrage de l'aménagement du terrain d'assiette.

La Communauté urbaine prendra en charge au titre de ses compétences (article 5215-20 du CGCT) la maîtrise d'ouvrage des réseaux extérieurs à la parcelle (voirie, assainissement, eau potable, cf. annexe 1).

Le conseil municipal de Mions a délibéré le 27 juin 2000. Les autres partenaires financiers sont le Conseil régional et la Commune (cf annexe 2 plan de financement).

La commune demande à la Communauté urbaine de contribuer à ce projet sous la forme d'un fonds de concours versé en vertu de l'article 5415-26 du CGCT.

**Coûts des travaux de viabilisation (maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine)**

| Réalisation des réseaux                            | Montants TTC   |                  |
|--|----------------|------------------|
|  | en F           | en euros         |
| réseau eaux potables                               | 350 000        | 53357,16         |
| aménagement voirie accès rue Colière               | 92 000         | 14 025,31        |
| réseau eaux usées                                  | 200 000        | 34 489,80        |
| <b>total dépenses TTC</b><br>dont 105 211 F de TVA | <b>642 000</b> | <b>97 872,27</b> |

**Coûts des travaux d'aménagement du terrain d'assiette (maîtrise d'ouvrage Commune)**

| Aménagement du terrain                                | Montants TTC        |                   |
|---|---------------------|-------------------|
|   | en F                | en euros          |
| achat terrain   | 478 878,40          | 73004,54          |
| lot n° 1 : terrassement, plantations, clôtures        | 1 014 058,50        | 154 592,22        |
| lot n° 2 : réseaux internes (sf. EP)                  | 174 735,60          | 26 638,27         |
| maîtrise d'oeuvre                                     | 164 955,90          | 25 147,36         |
| <b>total dépenses TTC</b><br>dont 303 330,40 F de TVA | <b>1 832 628,40</b> | <b>279 382,40</b> |

La participation globale de la Communauté urbaine sera de 1 533 375 F, soit 33 761,51 €, soit un taux de 29 % du coût global de l'opération se répartissant comme suit :

- 642 000 F, soit 97 872,27 € en investissement (dont de 105 211 F de TVA),
- 891 375 F, soit 135 889,24 € en fonds de concours ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 27 mars et 10 juillet 2000 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mions en date du 27 juin 2000 ;

Vu les articles 5 215-20 et 5 415-26 du CGCT ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la participation de la Communauté urbaine à la réalisation de viabilisation et d'aménagement d'un terrain communal situé rue Colière à Mions.

**2° - Les dépenses** correspondantes, évaluées à 642 000 F et 891 375 F seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercice 2001 - compte 231 510 - section de fonctionnement - compte 657 140 - fonction 524 - opération 0451.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,